## Budget

La limitation de la hausse des prix du pétrole à \$8 le baril et le relèvement du prix du gaz naturel à environ 85 p. cent de la valeur à la consommation signifient, cependant, que nous n'économisons toujours pas nos ressources non renouvelables autant que l'exigeraient la montée des prix internationaux et l'épuisement de nos réserves. Je vais proposer ce soir une autre mesure immédiate afin d'encourager de la façon la moins pénible, la conservation de nos ressources et remédier immédiatement au problème financier découlant du maintien d'un prix intérieur unique.

L'écart entre les paiements de subventions et les redevances à l'exportation du pétrole s'est élargi rapidement ces derniers mois, le volume de nos exportations baissant tandis qu'augmentaient nos importations. De plus, surtout en raison de facteurs concurrentiels tenant au coût du transport international du pétrole et de la faiblesse du marché américain, la subvention moyenne versée pour chaque baril de pétrole importé est actuellement supérieure à la redevance que nous pouvons percevoir sur chaque baril de pétrole exporté. Malgré l'augmentation du prix intérieur et les modifications prochaines du programme de compensation des importations, l'écart demeurera considérable.

Il est difficile d'être précis, car les chiffres dépendent des cours mondiaux, du volume des exportations et d'un certain nombre d'autres facteurs nationaux et internationaux. Les subventions versées à l'égard des consommateurs de l'Est coûteront environ \$1.3 milliard cette année. Or, la différence entre ce montant et le produit des droits à l'exportation risque de se chiffrer par centaines de millions en 1975-76 et même plus par la suite. Il nous faut prendre des mesures pour alléger ces coûts croissants.

C'est pourquoi je propose l'imposition, à partir de ce soir, d'une taxe d'accise spéciale sur l'essence achetée à des fins personnelles. Elle s'élèvera à 10 cents le gallon et sera perçue auprès du producteur ou de l'importateur d'essence, comme l'est la taxe générale de 12 p. cent sur la vente, prélevée au niveau de la fabrication. Toutefois, les dispositions seront prises pour rembourser le montant total de la taxe sur l'essence utilisée pour l'agriculture, la pêche, la construction, l'exploitation minière et la plupart des transports commerciaux. Ces utilisateurs seront remboursés sur la foi de certificats, qui seront présentés, avec des reçus, à Revenu Canada.

Cette taxe produira des recettes d'environ \$350 millions au cours de l'année financière en cours. L'Avis de motion des voies et moyens fournira d'autres détails là-dessus.

L'augmentation du prix du brut se traduira par une hausse d'environ 5 cents le gallon de toute la gamme des produits pétroliers. Cette augmentation se répercutera évidemment sur le prix de détail de l'essence, de même que la taxe d'accise de 10 cents.

La hausse du prix de l'essence provoquée par ces mesures devrait inciter les automobilistes à conduire d'une façon plus économique. Il ne faut toutefois pas compter uniquement sur le mécanisme des prix. Les ministères fédéraux compétents et l'Office de conservation de l'énergie ont déjà rencontré les fabricants d'automobiles canadiens et leur association. Les entretiens se poursuivent sur les moyens d'améliorer la conception des véhicules vendus au Canada et sur les normes de rendement à établir en vue d'économiser l'essence. L'amélioration de la conduite et des caractéristiques techniques des véhicules peuvent réduire considérablement la consommation. La hausse du prix de l'essence incitera les gens à utiliser les transports

en commun, ce qui contribuera à décongestionner nos villes.

J'admets qu'il ne sera pas facile pour l'automobiliste moyen de s'adapter à ce changement. Je signale toutefois que le prix de détail du gallon d'essence restera très inférieur à ce qu'il est dans les autres pays. Par exemple, un gallon impérial d'essence ordinaire coûte \$2 à Paris, \$1.80 à Tokyo, environ \$1.70 à Londres et à Genève, près de \$1.60 à Bonn et à Stockholm. Aux États-Unis, l'essence coûte en moyenne plus cher qu'au Canada depuis quelques mois. Les autorités américaines ont adopté des surtaxes à l'importation et et proposent d'abolir le contrôle des prix du pétrole intérieur, ce qui se traduirait par des prix à la consommation comparables à ceux qui seront en vigueur au Canada dans le nouveau régime. Je souligne que le gouvernement continue de maintenir le prix de l'essence et du gaz naturel au Canada bien au-dessus du cours international pour l'industrie, l'agriculture et le chauffage domestique.

Les nouvelles dispositions que j'ai annoncées ce soir représentant ce que le gouvernement considère comme un moyen terme raisonnable entre les objectifs contradictoires. Ces mesures nous aideront à augmenter les réserves de pétrole dont nous aurons besoin plus tard. Elles nous permettront aussi de mieux faire face aux coûts élevés qu'entraîne le maintien d'un prix national unique bien inférieur au niveau international. Elles nous feront tous prendre conscience de l'impérieuse nécessité de conserver le pétrole et le gaz.

[Français]

Le régime fiscal du secteur des ressources

Au cours des douze derniers mois, monsieur le président, le régime fiscal des industries pétrolières et minière a soulevé des questions difficiles et litigieuses.

En novembre dernier, les besoins financiers de ce secteur m'ont incité à remanier largement les propositions faites en mai et à inviter les provinces à faire de même. De fait, certaines d'entre elles ont adopté des allégements. J'ai été encouragé par cette attitude et par la compréhension mutuelle qu'ont manifestée les provinces et l'industrie lors des entretiens qui ont eu lieu depuis.

J'ai l'intention ce soir de faire un nouveau pas en vue de résoudre le problème, dans la mesure où le gouvernement fédéral peut le faire. Nous devons établir un ensemble de règles claires et durables sur lesquelles l'industrie pourra se guider

Je vise ce soir deux objectifs principaux. Premièrement, je désire tenir compte au moins en partie, sous forme d'une déduction, des prélèvements provinciaux dans le domaine des ressources. Les provinces cherchent à faire reconnaître de façon plus concrète leur position particulière à cet égard. Les entreprises, de leur côté, demandent que ces paiements soient considérés comme des dépenses. Deuxièmement, j'aimerais encourager davantage ceux qui effectuent des travaux d'exploration et de mise en valeur au Canada, et imposer plus lourdement les autres.

Dans le régime actuel, les bénéfices tirés des ressources sont imposés à un taux de base de 50 p. 100. Ce taux est réduit par l'abattement provincial général de 10 points d'impôt et par un dégrèvement spécial de 15 points pour le secteur des ressources, ce qui ramène le taux net d'imposition fédéral à 25 p. 100 des bénéfices en question. Dans le régime proposé, le dégrèvement supplémentaire de 15 points d'impôts fédéral sera supprimé et le taux de base d'imposition de ces bénéfices sera réduit à 46 p. 100, taux qui s'applique à presque toutes les autres sociétés. Une fois